

# Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

## L'essentiel

En 2006, 680 000 tonnes de *déchets ménagers et assimilés* ont été collectées dans le Finistère, soit, en moyenne, 2 kg chaque jour par Finistérien. La hausse des quantités collectées entre 2003 et 2006 n'est pas uniquement liée à l'augmentation des déchets. Elle est aussi un signe positif de l'évolution du comportement des ménages : ils se rendent plus dans les déchetteries et adhèrent à la *collecte sélective*. La généralisation du tri contribue à une plus grande *valorisation* des déchets : en 2006, les trois quarts des déchets ménagers et assimilés collectés dans le Finistère triés sont valorisés.

## Pertinence au regard du développement durable

La question des déchets permet une approche intéressante et concrète du développement durable. Elle est au cœur des problèmes environnementaux et sanitaires, voire économiques et sociaux, sous une forme immédiatement perceptible par tous puisque chacun produit chaque jour des déchets.

En progression constante, la production de déchets ménagers et assimilés constitue un reflet des modes de vie et de consommation de la société. La promotion de la prévention et de la minimisation des déchets sont des enjeux forts. La génération de déchets cause en effet l'appauvrissement des ressources et la pollution de l'environnement.

Parallèlement, la mise en place de systèmes de gestion performants des déchets assure la valorisation, le recyclage, la réduction des nuisances sur l'environnement et sur la santé des populations. Cette approche permet alors d'envisager chaque déchet comme une ressource potentielle à exploiter. Enfin, la présence d'outils de traitement sur un territoire responsabilise les populations grâce à la mise en place d'actions de sensibilisation et de participation.

Réduire la production de déchets à la source et limiter leurs effets sur les milieux et les hommes en assurant une gestion raisonnée de leur élimination représente une exigence de développement durable.

## Tour d'horizon

Les ménages français assurent 70 % de la dépense courante de gestion des déchets municipaux en 2007. Les collectivités locales financent 70 % des investissements.

La production annuelle d'ordures ménagères de chaque Français a doublé en 40 ans.

Le ratio de quantité de verre collecté par habitant desservi est de 43 kg dans le Finistère en 2007 (contre 30 kg en France).

## Avertissement

Les tonnages présentés dans cette fiche sont ramenés sur la population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Elle résulte de la population des recensements généraux, majorée d'un habitant par résidence secondaire, et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage (article L2234-2 du CGCT). Les déchets collectés en déchetterie incluent les apports des artisans.

## Le Finistère : premier collecteur de déchets en Bretagne

En 2006, le tonnage total de déchets collectés dans le Finistère est de 680 000 tonnes, soit 710 kg par habitant. Il a augmenté de 3,5 % par an depuis 2003, soit 20 kg supplémentaires par an et par habitant. Cette hausse est la résultante de plusieurs effets : l'amélioration de l'efficacité de la collecte liée à une densification du réseau des déchetteries, et l'augmentation de la production de déchets liée à nos modes de consommation. Les *ordures ménagères résiduelles*

constituent 40 % du tonnage collecté. En 2006, chaque Finistérien produit en moyenne 282 kg d'ordures ménagères résiduelles, 86 kg relevant de la collecte sélective et 343 kg de la mise en déchetterie.

Le tonnage des déchets ménagers collectés dans le Finistère est plus élevé que dans les autres départements bretons en raison notamment d'une collecte en déchetterie supérieure aux autres départements bretons. La fréquentation touristique du département explique également les quantités élevées collectées, la production des populations saisonnières s'ajoutant à la production des résidents. Ainsi, en 2004, le Finistère, qui ne concentre que 29 % de la population bretonne, génère 33 % des déchets régionaux.

Les gisements des ordures ménagères résiduelles et issus de la collecte sélective par structure de collecte mettent en exergue une répartition territoriale hétérogène dans le Finistère. Les communautés de communes du

## Déchets collectés par an et par habitant DGF en 2006 (en kg)

	Côtes-d'Armor	Finistère	Morbihan
Ordures ménagères résiduelles	282	<b>282</b>	241
Collectes sélectives	100	<b>86</b>	96
Déchetteries	288	<b>343</b>	248
<b>Ensemble</b>	<b>670</b>	<b>711</b>	<b>585</b>

Source : conseils généraux

# Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Pays Léonard, du Pays Bigouden Sud, de la Presqu'île de Crozon collectent plus de 420 kg par habitant alors que les territoires de Huelgoat, Pleyben, Haute Cornouaille se situent à moins de 325 kg par habitant. Les territoires dont le poids collecté par habitant est bien supérieur à la moyenne finistérienne sont portés par le tourisme. La fréquentation touristique contribue en partie à augmenter ponctuellement la production de déchets ménagers.

La part des ordures ménagères issues de la collecte sélective varie selon les territoires, de 16 % à 32 %. Le développement de la collecte sélective est également le reflet d'une évolution des stratégies des collectivités, davantage tournées vers les démarches de prévention, incitant au tri des déchets.

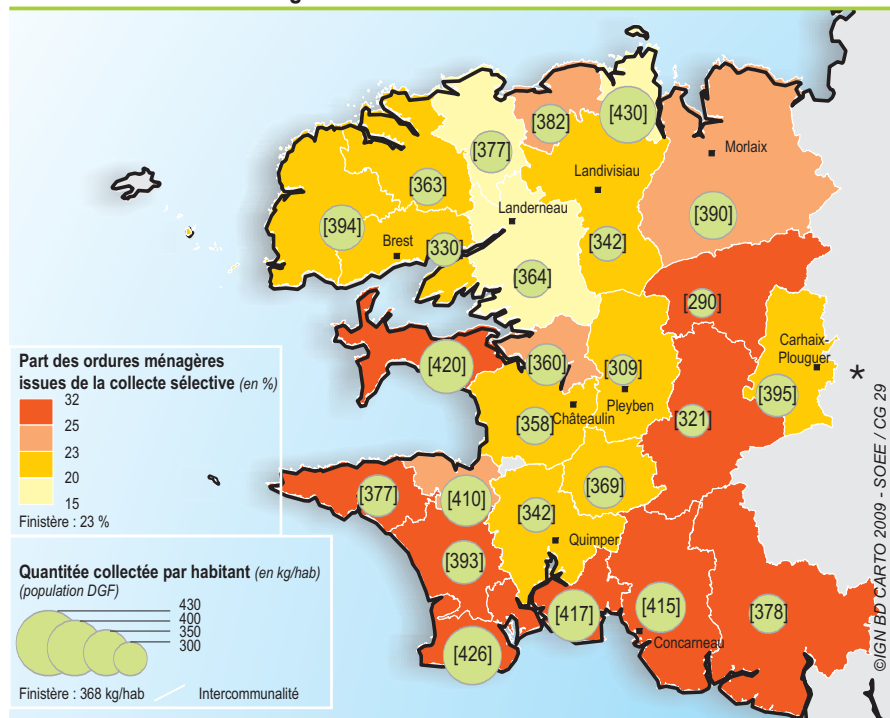
## Le tri des déchets : un changement de pratiques pour une plus grande valorisation

Si la collecte de déchets ménagers et assimilés croît, ce sont les déchets collectés sélectivement (collecte sélective et déchetteries) qui contribuent le plus à cette augmentation. Ainsi, entre 2003 et 2006, la collecte d'ordures ménagères résiduelles tend à baisser (-4,3 %) du fait du développement des collectes sélectives (+20 %) et des apports en déchetteries (+24,9 %). Les ménages finistériens, sensibilisés aux gestes de tri et au respect de l'environnement, adaptent leurs pratiques et s'orientent davantage vers les déchetteries et la collecte sélective. Cette gestion raisonnée des déchets favorise une utilisation maximale de la récupération, du recyclage et de la valorisation tout en réduisant la quantité des ordures ménagères résiduelles.

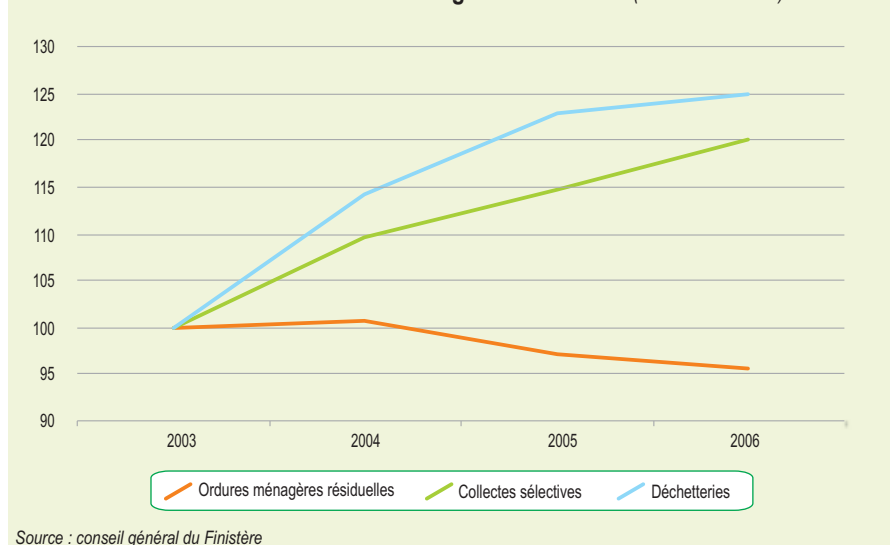
## Un parc de déchetteries de plus en plus dense

Les déchetteries ont pour but de lutter contre les dépôts sauvages et répondent à la fermeture des décharges brutes, interdites depuis 2002 et fortement nuisibles pour l'environnement. Accueillant l'ensemble des déchets (encombrants, gravats, ferrailles, déchets verts, déchets spéciaux...), elles permettent également de mieux les gérer et de les valoriser en les orientant vers une filière adaptée. Le Finistère compte une déchetterie pour 14 418 habitants en 2006, contre une pour 32 300 habitants en 1993. Avec 61 sites en 2006, le réseau se densifie, contribuant ainsi à l'augmentation des apports dans les déchetteries.

## Gisements d'ordures ménagères résiduelles et issues de la collecte sélective en 2006



## Évolution de la collecte des déchets ménagers et assimilés (base 100 en 2003)

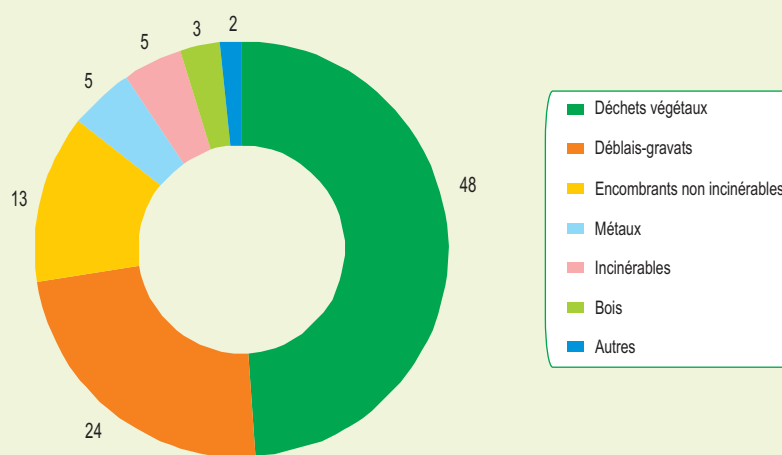


Un usager finistérien apporte en moyenne 343 kg de déchets par an à la déchetterie en 2006, soit 21 kg de plus par an qu'en 2003. En 2006, sur les 327 800 tonnes de déchets collectés en déchetterie, la moitié sont des déchets végétaux, un quart des déblais et gravats. Depuis 2003, ce sont les déchets dangereux et le bois qui augmentent le plus (respectivement multipliés par 2 et 3 en 3 ans), même s'ils restent minoritaires dans les apports.

Parallèlement à la généralisation des déchetteries, des opérations de réhabilitation des décharges sont engagées. Les décharges brutes sont fermées et n'accueillent plus de déchets depuis 2002. Sur les 148 décharges recensées en 1996 - dont 37 étaient considérées comme présentant un impact fort sur l'environnement, 135 ont été réhabilitées et 13 sont en cours de réhabilitation.

# Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Apport en déchetteries par type de déchets dans le Finistère en 2006 (en %)



Source : conseil général du Finistère, d'après des données déclaratives des structures de collecte

## Le développement de la collecte sélective chez les particuliers

La collecte sélective vient compléter le tri réalisé dans les déchetteries. Depuis 1996, la part de la population finistérienne concernée par une collecte sélective est passée de 84 % à 99 %. En 2006, près de 82 000 tonnes de déchets ont pu rejoindre les filières de tri et de recyclage, soit 86 kg par an et par habitant. 6 % des déchets issus de la collecte sélective n'ont pu être recyclés. Ils sont en baisse significative, ce qui témoigne d'une plus grande qualité de tri des déchets recyclables.

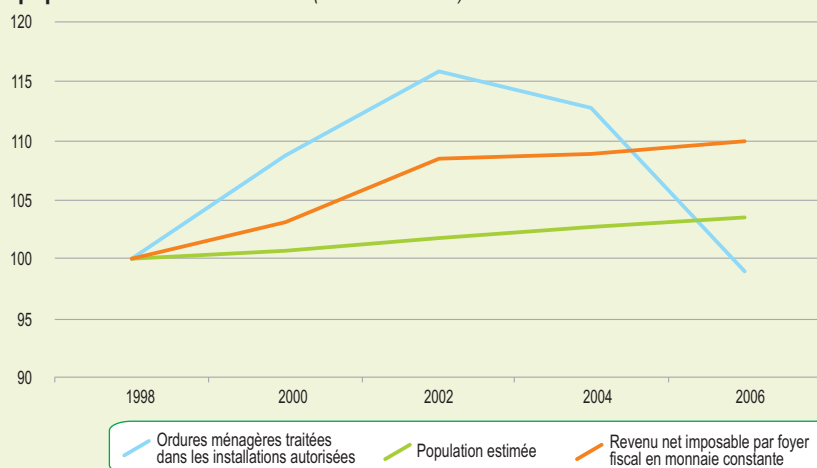
## Vers un découplage entre la production des déchets et le revenu des ménages ?

Face aux constats de production des déchets ménagers, les pratiques, tant des producteurs de biens que des consommateurs, doivent progressivement évoluer. Il s'agit, pour les producteurs de biens, de privilégier la fabrication de produits générant moins de déchets, ou plus facilement recyclables. Les consommateurs peuvent privilégier l'achat de produits dotés du meilleur bilan écologique - générant moins de déchets -, ou de produits dont la durée de vie est plus longue. Dans le cadre d'une stratégie de développement durable, une croissance éco-efficace vise à rompre les liens entre croissance économique, approchée par le *revenu net imposable* moyen des Finistériens et la génération de déchets, mesurée par les estimations de gisements entrant dans les unités de traitement.

Depuis 1998, la population du Finistère et le revenu net imposable des ménages en monnaie constante n'ont cessé de progresser, respectivement 0,4 % et 1,2 % par an. En revanche, la quantité de déchets ménagers entrant dans les installations de traitement ont augmenté jusqu'en 2002, pour décroître significativement entre 2002 et 2006.

Un découplage paraît donc être amorcé depuis 2002 entre la quantité de déchets entrant dans les unités de traitement et le revenu net imposable des ménages. Si une partie de cette baisse peut être imputable à une évolution des habitudes de consommation et des conditions de vie des Finistériens, le développement de la collecte sélective et l'apport en déchetterie interviennent également.

Production globale des déchets, revenu net imposable moyen des ménages et population dans le Finistère (base 100 en 1998)



Source : Ademe, enquête Itoma auprès des unités de traitement de 1998 à 2006 - DGI, revenus des foyers fiscaux - Insee, estimations de population

Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés par type de valorisation en 2005 dans le Finistère (en %)

	Valorisation matière avec recyclage	Valorisation organique par compostage	Valorisation énergétique par incinération et / ou méthanisation	Taux global de valorisation
Taux de valorisation	23,1	26,4	24,1	73,6

Source : conseil général du Finistère

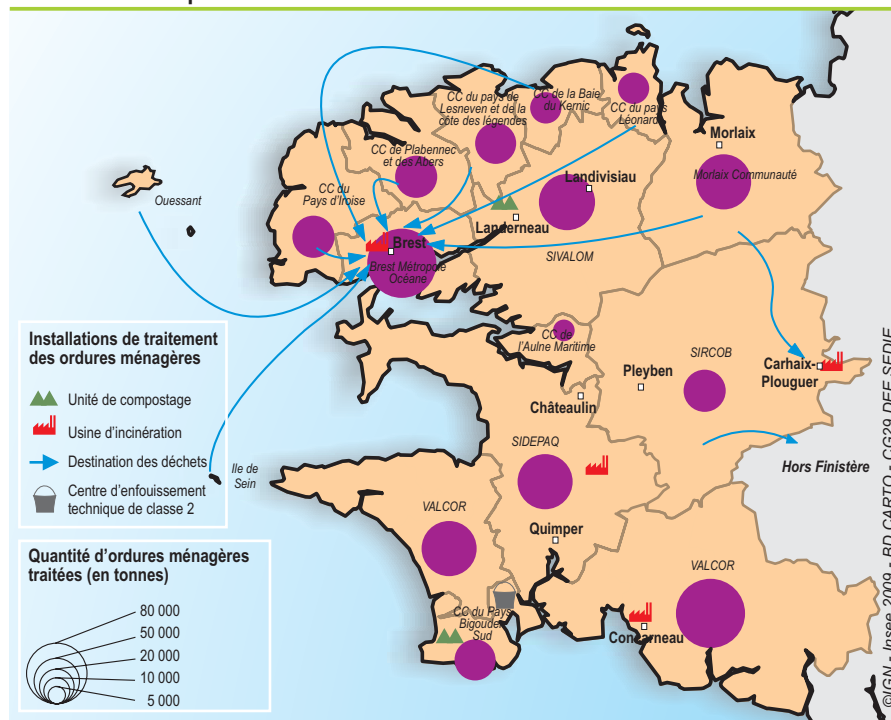
# Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

## Les déchets : une ressource potentielle à exploiter

En 2005, 496 400 tonnes de déchets ménagers et assimilés sont valorisées, portant à 74 % le taux de valorisation du Finistère. L'une des caractéristiques du département est la répartition équilibrée entre les différents types de valorisation.

Deux unités de compostage et quatre usines d'incinération assurent le traitement des ordures ménagères. Les déchets produits sur Ouessant et l'île de Sein sont transférés sur le continent pour rejoindre l'unité de traitement de Brest. Le Finistère ne disposant pas d'installation de stockage de déchets non dangereux d'origine ménagère, 150 000 tonnes de déchets collectés par les collectivités et les entreprises finisériennes sont expédiées chaque année hors du département. Le coût généré est estimé à 15 millions d'euros par an.

## Traitement et valorisation des ordures ménagères dans le Finistère par structure de traitement en 2006



### Forces

- un parc de déchetteries densifié ;
- un développement du tri des déchets ;
- une progression de la valorisation des déchets.

### Faiblesses

- une croissance continue des déchets ménagers et assimilés ;
- une activité touristique qui participe à la production de déchets du département ;
- la dépendance du Finistère vis-à-vis du stockage de déchets non dangereux.

# Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

## Définitions

**Collecte sélective** : elle consiste à collecter à part certaines fractions des ordures ménagères préalablement triées par les ménages, afin de permettre leur valorisation optimale ou un traitement spécifique (verre, plastique, emballages, aluminium, acier, journaux/magazines). Il s'agit de déchets recyclables collectés en apport volontaire, en porte-à-porte ou en mode mixte.

**Déchets ménagers et assimilés** : déchets générés par l'activité quotidienne des ménages auxquels s'ajoutent les déchets non ménagers (issus des artisans, commerçants, administrations) pouvant être éliminés sans sujétions techniques particulières. Sont pris en compte les ordures ménagères résiduelles, les déchets issus de la collecte sélective et les apports en déchetterie.

Les **déchets municipaux** comprennent les déchets des communes, les déchets des ménages et ceux des artisans, commerçants et autres petits établissements collectés avec les ordures ménagères.

**Foyer fiscal** : le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus.

Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

**Ordures ménagères résiduelles** : ordures ménagères prises en compte par la collecte traditionnelle.

**Population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)** : elle résulte de la population des recensements généraux, majorée d'un habitant par résidence secondaire et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage (article L2234-2 du CGCT).

**Revenu imposable** : le revenu imposable comprend l'ensemble des revenus, bénéfiques et gains de toute sorte, perçus par le contribuable, ainsi que par les membres de son foyer fiscal quelle qu'en soit la source, française ou étrangère.

C'est un revenu annuel net et global :

- le contribuable est imposable chaque année ;
- les revenus perçus peuvent provenir d'une seule catégorie de revenus ou de plusieurs (revenus catégoriels) ;
- les revenus sont diminués des dépenses effectuées en vue de l'acquisition ou de la conservation du revenu (la décote de 10 % et l'abattement de 20 % pour les salaires par exemple ; l'abattement de 20 %, supprimé dans le calcul du revenu imposable depuis 2006, a été reconstitué ici pour obtenir une série sans ruptures) ;
- les revenus sont diminués des déficits générés au titre des impositions précédentes.

Hormis les plus-values à long terme qui sont taxées à un taux proportionnel d'imposition, les autres revenus sont imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

**Valorisation** : toute opération de gestion des déchets donnant lieu à un produit présentant un avantage économique ou écologique potentiel, tels que le recyclage, la valorisation organique et la valorisation énergétique.

## Sources

**Inventaire Itoma** : l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) réalise un inventaire des installations de traitement et des centres de stockage recevant plus de 3 000 tonnes par an. Cet inventaire, plus connu sous le nom d'inventaire ITOMA (Installations de Traitement des Ordures Ménagères et Assimilées), ne concerne que les installations suivantes : les centres de tri de matériaux recyclables issus soit des ordures ménagères, soit des déchets banals des entreprises, soit des encombrants, les installations de traitement biologique (compost, méthanisation), les installations de traitements thermiques, les décharges autorisées (classe 2) recevant plus de 3 000 tonnes de déchets par an, les plates-formes de transfert et les centres de traitements des mâchefers. Ne sont pas prises en compte les installations de traitements des déchets spéciaux ou dangereux.

Entrent dans ces installations une partie des déchets des ménages et une partie des déchets produits par les entreprises et les collectivités. Les quantités répertoriées portent donc sur des champs de déchets assez complexes. Il ne s'agit pas uniquement des déchets ménagers et assimilés.

## Pour en savoir plus

- \* Les déchets des grands établissements commerciaux en 2006 / Bruno Mura. - Dans : *Insee première* ; n° 1200 (2008, juil.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- \* Protéger l'environnement : un objectif pour une grande majorité de Français / Cédric Planchat. - Dans : *Insee première* ; n° 1121 (2007, janv.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- \* Atlas de l'environnement / Conseil général du Finistère. - Quimper : conseil général du Finistère, 2009. - 128 p.
- \* Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés [plaquette] / Direction de l'Eau et de l'environnement. - Quimper : conseil général du Finistère, 2009. - 8 p. - Accessible en ligne.
- \* La gestion des ordures ménagères en Bretagne : bilans régional et départementaux / Observatoire régional des déchets en Bretagne. - Rennes : ORDB, 2004. - 19 p. - Accessible en ligne.
- \* Production et traitement des déchets en France en 2006 / Xavier Gheyw ; Institut français de l'environnement. - Dans : *Études et documents* ; n° 8 (2009, juin.). - 40 p. - Accessible en ligne
- \* L'environnement, de plus en plus intégré dans les gestes et attitudes des Français / Alexis Roy, Institut français de l'environnement. - Dans : *Le 4 pages* ; n° 109 (2006, janv.-fév.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- \* EIDER : décrire l'environnement dans les régions / Jacques Moreau ; Institut français de l'environnement. - Dans : *Les dossiers* ; n° 1 (2005, sept.). - 17 p. - Accessible en ligne.
- \* Les enjeux de la gestion des déchets ménagers et assimilés en France en 2008 / Attar Michèle ; Conseil économique et social. - Paris : Journaux officiels, 2008. - 140 p. - Accessible en ligne.
- \* Grenelle de l'environnement : Atelier intergroupes sur les déchets / Ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables ; Secrétariat d'État à l'écologie. - Paris : La Documentation française, 2007. - 40 p. - Accessible en ligne.
- \* [www.bretagne-environnement.org](http://www.bretagne-environnement.org)
- \* [www.insee.fr](http://www.insee.fr)
- \* [www.ifen.fr](http://www.ifen.fr)
- \* [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
- \* [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)